

CANTON DE SAINT-VAURY - COMMUNE D'ANZEME
COMMUNE D'ANZEME

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2025
PROCES VERBAL

Nombre de Conseillers

En Exercice : 14

Présents : 08

Procuration 03

Votants 11

Le douze décembre deux mil vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Anzême, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de réunion sous la Présidence de Madame Viviane DUPEUX, Maire.

Date de convocation : 8 décembre 2025

PRESENTS : Mme DUPEUX Viviane, M ROUSSILLAT Franck, M BIDOU Sébastien, M ALGIERI Fabrice, M CLEMENCON Cyrille, Mme MAUZE Nathalie, M ROUSSEAU Christian, M RAPIN Anthony
ABSENTS EXCUSES, M BERTRAND Cyrille, BOURIAUD Odile, M MAGANA Antoine, Mme GUERRIER Josiane (procuration à Mr ROUSSEAU Christian), M. MALLET Jean Sébastien, (procuration à Mr ROUSSILLAT Franck), Mme MALLET Véronique (procuration à Mme DUPEUX Viviane).

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr RAPIN Anthony

Le Conseil Municipal approuve le précédent compte rendu du 30 Juin 2025.

Il est rappelé qu'une réforme de 2022 a supprimé le « compte rendu » au profit de l'affichage de la liste des délibérations avec intitulé et le résultat du vote et le Procès-Verbal de la réunion doit être validé au conseil suivant.

BUDGET LOTISSEMENT

Après une réunion en Préfecture, pour faire un point sur le Budget, avec notre Conseillère aux Décideur Locaux de la Trésorerie.

Il est ressorti, sur le budget Lotissement, que les écritures n'étaient pas équilibrées. Une régularisation est donc nécessaire. Cela implique de revoter un budget lotissement afin de passer des écritures d'ordre. Une somme de 71 403 € est réintégrée au budget communal. La DGFIP a proposé de rebasculer 22450 € en section de fonctionnement afin d'équilibrer le budget. La décision modificative est validée ainsi que le vote du budget lotissement pour 71 403 € en dépenses et recettes.

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Virement à la section d'investissement 042	023		22 450.00			
Voiries	615231		9 050.00			
Personnel non titulaire				6413		6 000.00
Autres contributions				65568		25 500.00
Fonctionnement dépenses			31 500.00			31 500.00
		Solde	0.00			
Virement de la section de fonctionne 040	021	H.O.	22 450.00			
Autres établissements publics				27638	H.O.	71 403.13
Investissement recettes			22 450.00			71 403.13
		Solde	48 953.13			

AUTORISATION DE MANDATEMENT DES INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET 2026

Comme chaque année, le Conseil autorise le mandatement des investissements avant le vote du budget 2026. Le quart des crédits inscrits en 2025, soit 19 078,11 €, pourra être utilisé en cas de nécessité avant le vote du budget 2026. Notamment de trouver une solution au problème de chauffage de la salle polyvalente. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

DÉCISION MODIFICATIVE 1

Des écritures comptables sont nécessaires pour équilibrer les comptes.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE – MUTUELLE

Le montant de participation de la commune est fixé à 15 € par mois et par agent. Le conseil choisit d'adhérer à la convention proposée par le Centre de Gestion avec la mutuelle MNT, jugée plus avantageuse au regard des tarifs négociés.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE

Le contrat d'assurance CNP indemnisant la commune pour les agents titulaires en cas d'arrêt maladie est renouvelé.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

CONVENTION AVEC LE CENTRE DE LOISIRS DE SAINTFIEL

La convention est reconduite pour un an selon les conditions suivantes : des places au centre de loisirs de St fiel pendant les vacances sont réservées pour les enfants d'Anzême en contre partie du prêt du bus. Un article est ajouté concernant la mise à disposition de la salle polyvalente une fois par an, sous réserve de disponibilité et avec priorité aux associations communales.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

Deux adolescents de la commune vont participer au voyage à St Martin (Guadeloupe) organiser par St Fiel Un mécénat auprès des entreprises est en cours.

PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)

Le nouveau PEDT est validé jusqu'à fin 2027. Il intègre l'école, le centre de loisirs, les activités périscolaires, la pause méridienne, ainsi que l'accueil des enfants en situation de handicap et des adolescents. Le document sera consultable par les habitants.

Le contenu :

- Encourager la continuité des parcours éducatifs pour des apprentissages enrichissant.
- Soutenir l'inclusion de chaque enfant en mettant en place une culture du « vivre ensemble ».
- Maintenir les familles à une place centrale en favorisant leur implication dans le parcours éducatif de leur enfant.
- Apporter aux enfants une bonne connaissance de leur territoire pour leur donner envie de le protéger.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

DÉPÔT DES DOSSIERS DE SUBVENTION POUR LE PROJET DU BAR RESTAURANT

Les demandes de subventions ont pour objectif d'atteindre jusqu'à 80 % du coût du projet concerné.

Le plan de financement est établi comme suit :

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

EVOLIS23 – MODIFICATION DES STATUTS

Suite au remaniement du service voirie d'Evolis23, le conseil Municipal approuve les nouveaux statuts du syndicat Evolis et acte le retrait des communes concernées, ainsi que l'adoption du scénario « statu quo amélioré ».

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

Par ailleurs, les travaux sur la VC qui ont été effectués par Evolis, seront suivis au vu de la dégradation immédiate constatée, il semble que la graville utilisée serait de mauvaise qualité.

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL

A la demande de Mr URBAN Félix, le Conseil Municipal accorde une autorisation d'occupation de l'abri de jardin pour une activité de pizzas (redevance mensuelle de 50 €).

FIXATION BAIL LOCAL ANCIENNE POSTE

A la demande de Mme DECHELLE Sandrine, souhaitant installer son bureau professionnel dans l'accueil public de l'ancienne poste, le Conseil Municipal fixe le loyer à 50€, le compteur électrique sera au nom de la locataire.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

GROUPEMENT DE COMMANDES – ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le SDEC propose une adhésion à un groupement de commandes pour la maintenance de l'éclairage public, sans obligation de consommation minimale.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

QUESTIONS DIVERSES

La situation du centre de loisirs a été évaluée avec la CAF et la décision est prise de continuer jusqu'à fin juin 2026 avec renforcement de la communication pour montrer l'attractivité des activités.
L'encadrement des ados est envisagé.

Le spectacle de l'école aura lieu le 16 décembre 2025.



